

223C1784  
FR0000130692-FS0856

7 novembre 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**CHARGEURS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2023, la société anonyme Sycomore Asset Management<sup>1</sup> (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 novembre 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 304 074 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 5,003% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CHARGEURS sur le marché.

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Assicurazioni Generali S.p.A. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 24 862 314 actions représentant 26 063 423 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-13 du règlement général.